

ANNEXE 15-A

LISTE DE BRUNEI DARUSSALAM

Section A : Entités du gouvernement central

Seuils :

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique aux entités du gouvernement central énumérées dans la présente section relativement aux marchés dont la valeur estimative est égale ou supérieure aux valeurs de seuil suivantes :

Marchandises et services	250 000 DTS À compter du début de la première année jusqu'à la fin de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam;
	190 000 DTS À compter du début de la troisième année jusqu'à la fin de la quatrième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam;
	130 000 DTS À compter du début de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam;
Services de construction	5 000 000 DTS

Liste des entités :

1. Bureau du premier ministre (*Prime Minister's Office*)
 - a) Service de vérification (*Audit Department*)
 - b) Bureau anticorruption (*Anti-Corruption Bureau*)
 - c) Cabinet du procureur général (*Attorney General's Chambers*)
 - d) Conseils d'État (*Councils of State*)
 - e) Institut de la fonction publique (*Civil Service Institute*)

- f) Ministère de la Planification et du développement économiques (*Department of Economic Planning and Development*)
 - g) Centre national du gouvernement en ligne (*E-Government National Centre*)
 - h) Imprimeur du gouvernement (*Government Printing*)
 - i) Sécurité interne (*Internal Security*)
 - j) Renseignements (*Information*)
 - k) Services de gestion (*Management Services*)
 - l) Bureau du contrôle des drogues (*Narcotics Control Bureau*)
 - m) Section de la fonction publique (*Public Service Department*)
 - n) Commission de la fonction publique (*Public Service Commission*)
 - o) Radio et télévision Brunei (*Radio Television Brunei*)
 - p) Coutumes et traditions royales (*Royal Customs and Traditions*)
 - q) Corps de police royal du Brunei (*Royal Brunei Police Force*)
 - r) Mufti de l'État (*State Mufti*)
 - s) Juge de l'État (*State Judiciary*)
 - t) Section des services électriques (*Department of Electrical Services*)
 - u) Section de l'énergie (*Energy Department*)
 - v) Section de recherche du Brunei (*Brunei Research Department*)
 - w) Autorité du développement industriel du Brunei (ADIB) (*Brunei Industry Development Authority (BINA)*)
2. Ministère de la Défense (*Ministry of Defence*)
- a) Direction de l'administration et de la main-d'œuvre (*Directorate of Administration and Manpower*)
 - b) Direction des finances et des approvisionnements (*Directorate of Finance and Acquisition*)

- c) Direction des services de développement et des travaux (*Directorate of Development & Works Services*)
 - d) Direction des opérations (*Directorate of Operations*)
 - e) Direction du personnel (*Directorate of Personnel*)
 - f) Direction de la logistique (*Directorate of Logistics*)
 - g) Direction de la politique de défense (*Directorate of Defence Policy*)
 - h) Forces armées royales du Brunei (*Royal Brunei Armed Forces*)
 - i) Direction du renseignement secret (*Directorate of Intelligence*)
 - j) Direction du développement de la capacité des forces (*Directorate of Force Capability Development*)
 - k) Institut des études en défense et des études stratégiques du sultan Haji Hassanal Bolkiah (*Sultan Haji Hassanal Bolkiah Institute of Defence and Strategic Studies*)
 - l) Centre de recherche et développement scientifiques et technologiques (CRDST) (*The Centre of Science And Technology Research And Development (CSTRAD)*)
 - m) Bureau de gestion stratégique (*Office Strategy Management*)
 - n) Division d'entretien de l'équipement technique (*Technical Equipment Maintenance Division*)
 - o) Centre de calibration (*Calibration Centre*)
 - p) Services religieux des Forces armées royales du Brunei (*Royal Brunei Armed Forces Religious Department*)
3. Ministère des Finances (*Ministry of Finance*)
- a) Section de l'approvisionnement et des magasins de l'État (*Supply and State Stores Department*)
 - b) Section des douanes royales et de l'accise (*Royal Custom and Excise Department*)
 - c) Section du Trésor (*Treasury Department*)

- d) Section des vols de Sa Majesté le Sultan (*His Majesty Sultan's Flight Department*)
4. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (*Ministry of Foreign Affairs and Trade*)
- a) Section de l'administration (*Administration Department*)
 - b) Section de l'information et des communications (*Information and Communication Department*)
 - c) Section du protocole et des affaires consulaires (*Protocol and Consular Affairs Department*)
 - d) Section de la planification des politiques d'orientation (*Policy Planning Department*)
 - e) Section politique I (*Politics I Department*)
 - f) Section politique II (*Politics II Department*)
 - g) Section de l'ANASE (*ASEAN Department*)
 - h) Section des organisations internationales (*International Organisation Department*)
 - i) Section de coopération économique (*Economic Cooperation Department*)
 - j) Section du commerce (*Trade Development*)
 - k) Section du commerce international (*International Trade Department*)
 - l) Section de la sécurité (*Security Department*)
5. Ministère de l'Éducation (*Ministry of Education*)
- a) Section des services et de l'administration (*Department of Administration and Services*)
 - b) Section de la planification et de la gestion des immeubles (*Planning and Estate Management Department*)
 - c) Section des écoles (*Department of Schools*)

- d) Section de l'inspection des écoles (*Department of Schools Inspectorate*)
 - e) Section du développement des programmes de cours (*Curriculum Development Department*)
 - f) Section des examens (*Examinations Department*)
 - g) Section de la planification, du développement et de la recherche (*Department of Planning, Development and Research*)
 - h) Section des technologies de l'information et de la communication (*Department of Information and Communication Technology*)
 - i) Section de l'éducation parallèle (*Department of Co-Curricular Education*)
 - j) Section de l'éducation technique (*Department of Technical Education*)
 - l) Université de Brunei Darussalam (*University Brunei Darussalam*)
 - m) Université islamique du sultan Sharif Ali (*Sultan Sharif Ali Islamic University*)
 - n) Institut de technologie du Brunei (*Brunei Institute of Technology*)
 - n) Section du développement des ressources humaines (*Department of Human Resources Development*)
6. Ministère de la Santé (*Ministry of Health*)
- a) Section des finances et de l'administration (*Finance and Administration Department*)
 - b) Section des politiques d'orientation et de la planification (*Policy and Planning Department*)
 - c) Section des technologies en matière de soins de santé (*Health Care Technology Department*)
 - d) Section des services de santé (*Department of Health Services*)
 - e) Section des services médicaux (*Department of Medical Services*)
 - f) Section de la gestion des immeubles (*Estate Management Department*)

7. Ministère du Développement (*Ministry of Development*)
 - a) Section des travaux publics (*Public Works Department*)
 - b) Section de la planification urbaine et rurale (*Town and Country Planning Department*)
 - c) Section du territoire (*Land Department*)
 - d) Section de l'arpentage (*Survey Department*)
 - e) Section du développement résidentiel (*Housing Development Department*)
 - f) Section de l'environnement, des parcs et des loisirs (*Environment, Parks and Recreation Department*)

8. Ministère des Communications (*Ministry of Communications*)
 - a) Section maritime (*Marine Department*)
 - b) Section des ports (*Ports Department*)
 - d) Section de l'aviation civile (*Department of Civil Aviation*)
 - e) Section du transport terrestre (*Land Transport Department*)
 - f) Section des services postaux (*Department of Postal Services*)
 - f) Section météorologique de Brunei Darussalam (*Brunei Darussalam Meteorological Department*)

9. Ministère des ressources primaires et du tourisme (*Ministry of Primary Resources and Tourism*)
 - a) Section de l'agriculture et de l'agroalimentaire (*Agriculture and Agrifood Department*)
 - b) Section des forêts (*Forestry Department*)
 - c) Section des pêches (*Fisheries Department*)
 - d) Section de développement du tourisme (*Tourism Development Department*)

10. Ministère des Affaires religieuses (*Ministry of Religious Affairs*)
 - a) Section de l'administration (*Administration Department*)
 - b) Bureau du Conseil religieux islamique (*Islamic Religious Council Office*)
 - c) Section des affaires de la Syariah (*Department of Syariah Affairs*)
 - d) Section du Haj (*Haj Department*)
 - e) Section des affaires des mosquées (*Department of Mosques Affairs*)
 - f) Section des études islamiques (*Department of Islamic Studies*)
 - g) Centre islamique Dakwah (*Islamic Dakwah Centre*)
 - h) Bureau religieux du district Belait (*Religious Office Belait District*)
 - i) Bureau religieux du district Tutong (*Religious Office Tutong District*)
 - j) Bureau religieux du district Temburong (*Religious Office Temburong District*)
 - k) Institut Tahfiz Al Quran du sultan Haji Hassanal Bolkiah (*Institute Tahfiz Al Quran Sultan Haji Hassanal Bolkiah*)
 - l) Collège universitaire des enseignants religieux de Seri Begawan (*University College Religious Teachers' Seri Begawan*)
 - m) Services juridiques islamiques (*Islamic Legal Unit*)
11. Ministère des Affaires internes (*Ministry of Home Affairs*)
 - a) Bureau du district Brunei/Muara (*Brunei/Muara District Office*)
 - b) Bureau du district Tutong (*Tutong District Office*)
 - c) Bureau du district Belait (*Belait District Office*)
 - d) Bureau du district Temburong (*Temburong District Office*)
 - e) Conseil municipal de Bandar Seri Begawan (*Bandar Seri Begawan Municipal Board*)

- f) Conseil municipal de Tutong (*Tutong Municipal Board*)
- g) Conseil municipal de Kuala Belait et Seria (*Kuala Belait and Seria Municipal Board*)
- h) Section de l'immigration et de l'inscription nationale (*Immigration and National Registration Department*)
- i) Section du travail (*Labour Department*)
- j) Section des prisons (*Prison Department*)
- k) Section des incendies et des sauvetages (*Fire and Rescue Department*)
- l) Centre de gestion des désastres naturels (*National Disaster Management Centre*)

12. Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (*Ministry of Culture Youth and Sports*)

- a) Centre d'histoire de Brunei Darussalam (*Brunei Darussalam History Centre*)
- b) Section des sports et de la jeunesse (*Youth and Sports Department*)
- c) Section des musées (*Museums Department*)
- d) Section du développement de la collectivité (*Community Development Department*)
- e) Bureau des langues et de la littérature (*Language and Literature Bureau*)

Note relative à la section A

Tous les organismes subordonnés aux entités susmentionnées sont visés.

Section B : Entités des gouvernements sous-centraux

Ne s'applique pas à Brunei Darussalam. Brunei Darussalam ne compte pas de gouvernements sous-centraux.

Section C : Autres entités

Seuils :

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique aux autres entités énumérées dans la présente section relativement aux marchés dont la valeur estimative est égale ou supérieure aux valeurs de seuil suivantes :

Marchandises et services	500 000 DTS À compter du début de la première année jusqu'à la fin de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam;
	315 000 DTS À compter du début de la troisième année jusqu'à la fin de la quatrième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam;
	130 000 DTS À compter du début de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam;
Services de construction	5 000 000 DTS

Liste des entités :

1. Autorité monétaire de Brunei Darussalam (*Authoriti Monetari Brunei Darussalam*)
2. Fonds de fiducie des employés (*Tabung Amanah Pekerja*)

Note relative à la Section C

Le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas aux marchés passés par l'Autorité monétaire de Brunei Darussalam (*Authoriti Monetari Brunei Darussalam*) ou pour son compte concernant des intrants directs utilisés dans la frappe de pièces de monnaie de Brunei Darussalam.

Section D : Marchandises

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique à toutes les marchandises que se procurent les entités énumérées aux sections A et C, sauf indication contraire dans le chapitre 15 (Marchés publics), y compris la présente liste.

Section E : Services

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique à tous les services que se procurent les entités énumérées aux sections A et C, sauf indication contraire dans le chapitre 15 (Marchés publics), y compris la présente liste.

Section F : Services de construction

Le chapitre 15 (Marchés publics) s'applique à tous les services de construction que se procurent les entités énumérées à la section A et C, sauf indication contraire dans le chapitre 15 (Marchés publics), y compris la présente liste.

Section G : Notes générales

Il est entendu que le chapitre 15 (Marchés publics) ne s'applique pas dans les cas qui suivent :

- a) tout marché passé par le bureau du palais de Nurul Iman (*Istana Nurul Iman*);
- b) tout marché passé par une entité visée pour le compte d'une entité non visée;
- c) toute mesure relative aux marchés publics visant à bénéficier aux petites et moyennes entreprises, qui est appliquée conformément aux obligations du chapitre 15 (Marchés publics) à l'égard des marchés visés aux termes de la présente annexe.

Section H : Formule de réajustement des valeurs de seuil

1. Les valeurs de seuil sont réajustées aux années paires, et chaque réajustement prend effet le 1^{er} janvier, à compter du 1^{er} janvier de la première année paire après la date d'entrée en vigueur de l'Accord à Brunei Darussalam.
2. Tous les deux ans, Brunei Darussalam calcule et publie les valeurs de seuil en application du chapitre 15 (Marchés publics), exprimées en dollars de Brunei Darussalam. Ce calcul est fondé sur le taux de conversion publié par le Fonds monétaire international dans ses statistiques financières internationales mensuelles.
3. Le taux de conversion correspond à la moyenne de la valeur quotidienne du dollar de Brunei Darussalam en droits de tirage spéciaux (DTS) au cours de la période de deux années précédant le 1er octobre de l'année antérieure à l'entrée en vigueur des valeurs de seuil réajustées, arrondie au dollar de Brunei Darussalam le plus près.
4. Brunei Darussalam notifie aux autres Parties, immédiatement après l'entrée en vigueur du présent accord, les valeurs de seuil en vigueur dans sa monnaie respective et, dans les plus brefs délais par la suite, les valeurs de seuil réajustées dans sa monnaie respective.
5. Brunei Darussalam tient des consultations si une variation importante d'une monnaie nationale par rapport aux DTS ou à la monnaie nationale d'une autre Partie suscite des problèmes importants aux fins de l'application du chapitre 15 (Marchés publics).

Section I : Renseignements sur les marchés

Toute l'information sur les marchés publics est publiée sur les sites Web suivants :

Règles et règlements : <http://www.mof.gov.bn/index.php/tender-process>

Avis de marché envisagé : <http://www.pelitabrunei.gov.bn/iklan/tawaran>

Section J : Mesures transitoires

1. Nonobstant les exigences prévues à l'article 15.7.3b) et i) (Avis de marché envisagé) en ce qui concerne les renseignements devant figurer dans les avis de marché envisagé, Brunei Darussalam peut omettre dans ses avis les renseignements requis à l'article 15.7.3b) et i) (Avis de marché envisagé) pendant une période de trois années suivant l'entrée en vigueur du présent accord. Au cours de cette période transitoire, Brunei Darussalam fournit l'information requise aux termes de l'article 15.7.3b) (Avis de marché envisagé) dans sa documentation de soumission, à la condition que l'information soit conforme à l'article 15.4 (Principes généraux).

2. Nonobstant l'obligation prévue à l'article 15.16.3 (Renseignements fournis après l'adjudication des marchés) selon laquelle l'entité contractante doit publier un avis touchant l'attribution du marché, Brunei Darussalam peut retarder l'application de cette obligation pendant une période de trois années suivant l'entrée en vigueur du présent accord. Au cours de cette période transitoire, Brunei Darussalam fournit, sur demande des fournisseurs des autres Parties, des renseignements sur l'attribution des marchés.

3. Nonobstant l'article 15.19 (Recours internes), Brunei Darussalam peut retarder la mise en application de ses obligations aux termes de l'article 15.19 (Examen interne) pendant une période de cinq années suivant l'entrée en vigueur du présent accord. Au cours de cette période transitoire, Brunei Darussalam permet à tout fournisseur des autres Parties de présenter une plainte concernant l'attribution d'un marché visé à l'entité contractante, à la condition que les dispositions prévues à l'article 15.4 (Principes généraux) soient respectées.

4. Nonobstant les obligations prévues aux articles 15.7.1 (Avis de marché envisagé), 15.9.3 (Qualification des fournisseurs) et 15.14.2 (Délais), Brunei Darussalam peut, dans les cas où il se sert d'une liste à usages multiples en vue de l'acquisition de certains services, retarder la mise en application de ses obligations concernant la publication d'un avis de marché envisagé pendant une période de trois années suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord. Au cours de cette période transitoire, Brunei Darussalam :

- a) notifie tous les fournisseurs figurant sur la liste à usages multiples des projets de marché;
- b) établit que la date ultime pour la présentation de demandes de participation aux termes de l'article 15.14.2 (Délais) correspond à la date de la notification à cet égard;

- c) fournit un lien électronique aux listes à usages multiples des entités contractantes sur le site Web du ministère des Finances (Ministry of Finance) à l'adresse suivante www.mof.gov.bn, à la condition que l'information soit conforme à l'article 15.4 (Principes généraux).

5. Les valeurs de seuil transitoires sont appliquées conformément à la section A et C.